

Décision

Générale

colonial

Décision n° 202 passages.

n° 202

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 juin 1913

Numéro JO
n° 200 du 30/06/1913

Date du numéro
30 juin 1913

TEXTE INTÉGRAL

Par décision du 4 juin 1913. le D' Le Fers, médecin major de 2 classe des Troupes Coloniales, dont le séjour colonial est expiré, prendra passage sur le paquebot Polvnésien attendu à Dribouti le 7 juin 1913. M. Corson. médecin aide-major de 1er classe sera chargé à compter du 6 juin 1915, et sous les ordres du Chef du Service de Santé : 1° de l'arraisonnement des navires, 2 de l'infirmerie indigène et de l'assistance médicale. 5° de la visite des fonctionnaires. 4des soins au personnel de la brigade indigène, 5° du dispensaire, 6° de l'inspection des viandes débitées au marché